DEL2025-84

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215602343-20251212-DEL2025_084-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
15	10	13

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 18h32, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame Stéphanie DOYEN, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. LE LEUCH Éric, Mme FIGLAREK Sylvie, M. DELAPORTE Christophe, M. GOUARIN Joël, M. SERMIER François, M. PRONO David, Mme FOURRIER Geneviève, M. ARTIGE Jean François, M. LE PADELLEC Maxime,
Pouvoirs :
Mme FRELAUT Renée (pouvoir à M. LE LEUCH Éric), LEDOYEN Jérôme (pouvoir à M. GOUARIN Joël), DEVYS Bertrand (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie).
Absents excusés : M. HERVÉ Samuel, Mme JOSSIC Katell.

Date de convocation : 5 décembre 2025
Secrétaire de séance : M. GOUARIN Joël

84-2025 Tarifs de la Zone de Mouillage et d'Equipements Légers et des ports 2026

Proposition des tarifs de la Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) et des ports pour l'année 2026 :

Proposition Tarifs Communaux ZMEL- Morbihan

TARIFS CONTRATS ANNUELS FORFAITAIRES nouveau mode de calcul "base Morbihan"		
Longueur maximum (en mètres)	Proposition 2026	
	PRIX H.T	PRIX TTC
jusquà 5m	139,24 €	167,09 €
Supérieur à 5 mètres	Longueur X 35,00 € H.T	
Tarif forfaitaire professionnel	134,59 €	161,51 €
Tarif navire commercial (mètre linéaire)	62,54 €	75,05 €
Tarif forfaitaire navire à passager	2 712,48 €	3 254,98 €
Service de l'état	GRATUITÉ	

Contrat hebdomadaire forfaitaire (7 jours) - contrat saisonnier avril à octobre

Longueur maximum (en mètres)	Période	Proposition 2025				Proposition 2026			
		Semaine H.T	emaine T.T.	Mois H.T	Mois T.T.C	Semaine H.T	Semaine T.T.C	Mois H.T	Mois T.T.C
Inférieur à 5	du 1er avril au 31 octobre N	12,75 €	15,30 €	42,50 €	51,00 €	12,94 €	15,53 €	43,14 €	51,77 €
De 5m à 7 m		17,00 €	20,40 €	46,74 €	56,09 €	17,26 €	20,71 €	47,44 €	56,93 €
De 7 m à 10 m		21,24 €	25,49 €	51,00 €	61,20 €	21,56 €	25,87 €	51,77 €	62,12 €
Supérieure à 10 m maximum 14 m		25,50 €	30,60 €	55,25 €	66,30 €	25,88 €	31,06 €	56,08 €	67,29 €

Service régie				
OBJETS	Proposition 2025		Proposition 2026	
	PRIX H.T	PRIX TTC	PRIX H.T	PRIX TTC
Forfait d'intervention du service sur l'eau	46,74 €	56,09 €	47,44 €	56,93 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215602343-20251212-DEL2025_084-DE

DEL2025-84

Proposition Tarifs Communaux port de Portivy augmentés à 1,5%

Mouillages à l'année						
Désignation	2025			2026		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Bateaux jusqu'à 5m	143,82 €	28,76 €	172,58 €	145,98 €	29,20 €	175,17 €
Bateaux de 5,01m à 6m	172,38 €	34,48 €	206,86 €	174,97 €	34,99 €	209,96 €
Bateaux de 6,01m à 7m	204,00 €	40,80 €	244,80 €	207,06 €	41,41 €	248,47 €
Bateaux de plus de 7,01m	241,74 €	48,35 €	290,09 €	245,37 €	49,07 €	294,44 €
Pêcheurs professionnels (année)	177,48 €			180,14 €		

Mouillages saisonniers						
Désignation	2025			2026		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Mouillages saisonniers à la semaine (toutes longueurs)	43,86 €	8,77 €	52,63 €	44,52 €	8,90 €	53,42 €
Mouillages saisonniers au mois (toutes longueurs)	131,58 €	26,32 €	157,90 €	133,55 €	26,71 €	160,26 €

Redevances services régie						
Désignation	2025			2026		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Forfait d'intervention du service sur l'eau	46,74 €	9,35 €	56,09 €	47,44 €	9,49 €	56,93 €

Proposition Tarifs Communaux port d'Orange augmentés à 1,5%

Mouillages à l'année - *PORT*						
Désignation	2025			2026		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Bateaux jusqu'à 5m	143,82 €	28,76 €	172,58 €	145,98 €	29,20 €	175,17 €
Bateaux de 5m,01 à 6m	172,38 €	34,48 €	206,86 €	174,97 €	34,99 €	209,96 €
Bateaux de 6,01m à 7m	204,00 €	40,80 €	244,80 €	207,06 €	41,41 €	248,47 €
Bateaux de plus de 7,01m	241,74 €	48,35 €	290,09 €	245,37 €	49,07 €	294,44 €
Pêcheurs professionnels (année)	177,48 €			180,14 €		

Mouillages à l'année - *RADE*						
Désignation	2025			2026		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Bateaux jusqu'à 5m	238,68 €	47,74 €	286,42 €	242,26 €	48,45 €	290,71 €
Bateaux de 5,01m à 6m	289,68 €	57,94 €	347,62 €	294,03 €	58,81 €	352,83 €
Bateaux de 6,01m à 7m	352,92 €	70,58 €	423,50 €	358,21 €	71,64 €	429,86 €
Bateaux de plus de 7,01m	438,60 €	87,72 €	526,32 €	445,18 €	89,04 €	534,21 €
Pêcheurs professionnels (année)	285,60 €			289,88 €		

Mouillages saisonniers						
Désignation	2025			2026		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Mouillages saisonniers à la semaine (toutes longueurs)	43,86 €	8,77 €	52,63 €	44,52 €	8,90 €	53,42 €
Mouillages saisonniers au mois (toutes longueurs)	131,58 €	26,32 €	157,90 €	133,55 €	26,71 €	160,26 €

Redevance Services Régie						
Désignation	2025			2026		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Forfait d'intervention du service sur l'eau	46,75 €	9,35 €	56,10 €	47,45 €	9,49 €	56,94 €

Proposition tarifs communaux terre-plein, local et cale indexés à 1,5%

Tarifs terre-plein 6 mois						
Terre-plein "kerbourgnec" du 1er mai au 31 octobre N	Proposition 2025			Proposition 2026		
	PRIX H.T	TVA	PRIX TTC	PRIX H.T	TVA	PRIX TTC
Stationnement dériveurs	63,75 €	12,75 €	76,50 €	64,71 €	12,94 €	77,65 €
Stationnement Catamarans	95,19 €	19,04 €	114,23 €	96,62 €	19,32 €	115,94 €

Location du local et terre-plein central – PORT DE PORTIVY						
Port de Portivy	2025			2026		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Location du terre-plein	2 513,28 €	502,66 €	3 015,94 €	2 550,98 €	510,20 €	3 061,18 €
Refacturation de l'eau	Suivant consommation – au tarif du m3 facturé à la commune					

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215602343-20251212-DEL2025_084-DE

Tarifs des mises à l'eau inchangés de 2025 à 2026 :

Tarifs des mises à l'eau de la cale Est de Portivy*		
Désignation	Tarifs TTC Résidents	Tarifs TTC Non-résidents
	2026	2026
1 mise à l'eau (2 levées de barrière)	10,00	12,00
10 mises à l'eau (20 levées de barrière)	75,00	97,00
20 mises à l'eau (40 levées de barrière)	134,00	173,00
60 mises à l'eau (120 levées de barrière)	252,00	324,00

*Mise en place d'une boucle de sortie automatique

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2025,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Valide** les tarifs de la ZMEL et des ports pour l'année 2026 tels que présentés ci-dessus et dire qu'ils seront applicables à compter du 1er janvier 2026 ;
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférent.

Le secrétaire de séance
M. GOUARIN Joël

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 11 décembre 2025
Le Maire, Stéphanie DOYEN

MAIRIE DE ST-PIERRE-QUIBERON
56 (MORBIHAN)